



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

ARC/16/REP

RAPPORT

Abidjan
(Côte d'Ivoire),
4-8 Avril
2016

Vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Tous droits réservés. La FAO encourage la reproduction et la diffusion des informations figurant dans cette publication. Les utilisations à des fins non commerciales sont autorisées à titre gracieux. La reproduction pour la revente ou à d'autres fins commerciales, y compris à des fins didactiques, pourra être soumise à des frais. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de diffusion de matériel dont les droits d'auteur sont détenus par la FAO et toute autre requête concernant les droits et les licences sont à adresser par courriel à l'adresse copyright@fao.org ou au Chef de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications, Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie).

États Membres de la FAO dans la région Afrique

Afrique du Sud	Ghana	Ouganda
Algérie	Guinée	République centrafricaine
Angola	Guinée équatoriale	République démocratique du Congo
Bénin	Guinée-Bissau	République-Unie de Tanzanie
Botswana	Kenya	Rwanda
Burkina Faso	Lesotho	Sao Tomé-et-Principe
Burundi	Libéria	Sénégal
Cabo Verde	Libye	Seychelles
Cameroun	Madagascar	Sierra Leone
Comores	Malawi	Somalie
Congo	Mali	Soudan
Côte d'Ivoire	Maroc	Soudan du Sud
Djibouti	Maurice	Swaziland
Égypte	Mauritanie	Tchad
Érythrée	Mozambique	Togo
Éthiopie	Namibie	Tunisie
Gabon	Niger	Zambie
Gambie	Nigeria	Zimbabwe

Date et lieu des Conférences régionales de la FAO pour l'Afrique

Première	- Lagos (Nigéria), 3-12 novembre 1960
Deuxième	- Tunis (Tunisie), 1-10 novembre 1962
Troisième	- Addis-Abeba (Éthiopie), 3-15 septembre 1964
Quatrième	- Abidjan (Côte d'Ivoire), 9-19 novembre 1966
Cinquième	- Kampala (Ouganda), 18-29 novembre 1968
Sixième	- Alger (Algérie), 17 septembre - 3 octobre 1970
Septième	- Libreville (Gabon), 14-30 septembre 1972
Huitième	- Rose Hill (Maurice), 1-17 août 1974
Neuvième	- Freetown (Sierra Leone), 2-12 novembre 1976
Dixième	- Arusha (Tanzanie), 18-28 septembre 1978
Onzième	- Lomé (Togo), 16-27 juin 1980
Douzième	- Alger (Algérie), 22 septembre - 2 octobre 1982
Treizième	- Harare (Zimbabwe), 16-25 juillet 1984
Quatorzième	- Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), 2-11 septembre 1986
Quinzième	- Moka (Maurice), 26 avril - 4 mai 1988
Seizième	- Marrakech (Maroc), 11-15 juin 1990
Dix-septième	- Accra (Ghana), 20-24 juillet 1992
Dix-huitième	- Gaborone (Botswana), 24-28 octobre 1994
Dix-neuvième	- Ouagadougou (Burkina Faso), 16-20 avril 1996
Vingtième	- Addis-Abeba (Éthiopie), 16-20 février 1998
Vingt et unième	- Yaoundé, Cameroun, 21-25 février 2000
Vingt-deuxième	- Le Caire (Égypte), 4-8 février 2002
Vingt-troisième	- Johannesburg (Afrique du Sud), 1-5 mars 2004
Vingt-quatrième	- Bamako (Mali), 30 janvier-3 février 2006
Vingt-cinquième	- Nairobi (Kenya), 16-20 juin 2008
Vingt-sixième	- Luanda, Angola, 6-7 mai 2010
Vingt-septième	- Brazzaville, Congo, 23-27 avril 2012
Vingt-huitième	- Tunis (Tunisie), 24-28 mars 2014
Vingt-neuvième	- Abidjan (Côte d'Ivoire), 4-8 avril 2016

Table of Contents

	Pages
RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....	6
I. Questions liminaires.....	13
II. Questions relatives aux politiques et à la réglementation régionales et mondiales	15
A. Partenariats public-privé pour une croissance agricole inclusive.....	15
B. Tendances et enjeux dans l'alimentation et l'agriculture pour une action régionale et nationale dans le cadre des objectifs de développement durable.....	16
C. Conclusions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et suite à donner aux niveaux régional et national	17
III. Questions relatives au Programme et au budget	18
A. Résultats et priorités de la FAO dans la région Afrique.....	18
B. Réseau de bureaux décentralisés	19
C. Hiérarchisation des besoins des pays et des sous-régions par les représentants des groupes sous-régionaux	20
IV. Autres questions	21
A. Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour l'Afrique.....	21
B. Questions finales	22
C. Questions diverses.....	22
V. ANNEXES	25

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL

III. Questions relatives au Programme et au budget

Activités prioritaires de la FAO en Afrique

22. Les participants à la Conférence régionale:

- a) ont accueilli avec satisfaction les mesures prises et les résultats obtenus en 2014-2015 pour traiter les priorités régionales, notamment dans le cadre des trois initiatives régionales approuvées par la Conférence régionale à sa vingt-huitième session, qui avaient permis de cibler les travaux de la FAO tout en laissant la souplesse voulue pour répondre aux priorités et aux besoins naissants des pays;
- b) se sont prononcés en faveur de la poursuite des initiatives régionales durant l'exercice 2016-2017 afin de mieux cibler les actions de la FAO sur les priorités de la région, à savoir: l'élimination de la faim à l'horizon 2025, l'intensification durable de la production et le développement des chaînes de valeur, et le renforcement de la résilience dans les zones arides;
- c) ont souligné qu'il fallait inscrire les orientations stratégiques de l'Organisation dans une continuité et ont apprécié la cohérence entre les objectifs stratégiques de la FAO et les objectifs de développement durable (ODD);
- d) ont pris note des tendances qui se dessinent dans la région et ont dit attendre avec intérêt d'autres travaux d'analyse de la FAO pour en comprendre les incidences sur l'alimentation et l'agriculture dans la région;
- e) ont insisté sur la nécessité d'une croissance inclusive qui s'appuie sur i) un avantage comparatif et la durabilité sociale, y compris la parité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes, ii) le renforcement des marchés et iii) le développement de chaînes de valeur ouvertes et équitables;
- f) ont mis l'accent sur le renforcement de la résilience, qui doit permettre de faire face aux risques associés aux changements climatiques et à d'autres facteurs afin que i) les écosystèmes continentaux et marins soient gérés de manière durable au bénéfice de toutes les parties prenantes, que ii) des systèmes adéquats de maîtrise des terres et des eaux soient mis en place et que iii) les capacités soient renforcées en matière de lutte contre les ravageurs et les maladies des animaux et des végétaux;
- g) ont rappelé que l'une des missions fondamentales de la FAO était de veiller à ce que les États Membres prennent en main les programmes et les projets menés sur place;
- h) ont souligné combien il était important que les États Membres aident la FAO à mobiliser des ressources auprès des partenaires de développement et que tous les pays africains soient encouragés activement à contribuer aux mécanismes de financement comme le Fonds fiduciaire africain de solidarité et le Fonds fiduciaire unilatéral afin de favoriser l'innovation et d'intensifier l'action.

22.i) Les participants ont recommandé à la FAO:

- i) de continuer à améliorer les résultats et les effets de ses programmes grâce, notamment, à un meilleur ciblage des cadres de programmation par pays contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation et des ODD;
- ii) de renforcer les partenariats avec les États Membres, en collaboration avec des institutions sous-régionales, régionales et internationales, en fournissant des avis sur les politiques, en contribuant au renforcement des capacités et en s'appuyant sur ses travaux normatifs;
- iii) de prêter un appui accru aux pays dans les domaines importants que sont l'accès aux marchés et les systèmes agroalimentaires, la gestion durable et la gouvernance des ressources naturelles, et le renforcement de la résilience en vue d'une gestion efficace des risques;
- iv) d'aider les pays à rendre le secteur de la transformation de produits agricoles plus solide et plus inclusif, par l'utilisation de technologies adéquates et de la mécanisation, notamment pour attirer les jeunes vers les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture;
- v) de mobiliser des ressources financières du Fonds vert pour le climat, en partenariat avec les banques régionales de développement, et en utilisant les mécanismes et programmes de la FAO existants pour l'appui technique et le renforcement des capacités.

B. Décentralisation et réseau de bureaux décentralisés

24. Les participants à la Conférence régionale:

- a) ont accueilli avec satisfaction le document sur la décentralisation et sont convenus qu'il était nécessaire d'actualiser la couverture des bureaux de la FAO, afin de l'adapter à la situation et aux besoins actuels et d'assurer une meilleure incidence de la mise en œuvre des objectifs stratégiques grâce à une souplesse et à une efficacité accrues;
- b) se sont penchés sur les options recommandées par le Secrétariat pour l'Afrique et ont pris note du problème complexe qui existait du point de vue de la couverture, de la situation géographique, des rôles et des responsabilités, ainsi que de la nécessité de déterminer avec souplesse l'ampleur et la portée de la présence de la FAO;
- c) ont approuvé les principes proposés en vue de la révision de la couverture des bureaux de la FAO, qui i) garantiront la mise en place d'un réseau plus souple, renforcé et plus proche des pays Membres et des régions à desservir et ii) contribueront ainsi à la réalisation de l'objectif commun de l'élimination de la faim sans affaiblir le réseau de bureaux décentralisés existant ni exercer, contre les pays et les régions, une discrimination fondée sur le degré de développement, et notamment sur l'état des liaisons de transport;
- d) ont recommandé à la FAO, conformément à son mandat et aux conclusions de la vingt-septième session de la Conférence régionale pour l'Afrique en 2012, i) d'utiliser le critère de déficit vivrier, ii) de donner la priorité aux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire et à déficit vivrier et iii) de maintenir tous les bureaux sous-régionaux et bureaux de pays déjà en place en Afrique;
- e) ont approuvé la proposition d'examen du réseau de bureaux décentralisés dans la région Afrique, sachant que cet examen doit être tel que le processus mis en route permette de renforcer les capacités du réseau. À cet égard, ils ont formulé les recommandations suivantes:
 - i) Il convient de préserver le principe d'une «FAO unie» et d'un bureau par pays en fusionnant intégralement les équipes chargées de la résilience (et financées par des projets) à Dakar, Nairobi et Johannesburg avec les bureaux de pays de la FAO concernés;

- ii) Les capacités du Bureau régional d'Accra doivent être renforcées en tenant compte des décisions prises lors de la Réunion ministérielle qui s'est tenue en 2014, à Tunis, dans le cadre de la Conférence régionale pour l'Afrique;
- iii) Il convient de renforcer le Bureau sous-régional d'Addis-Abeba en raison de la présence de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA);
- iv) Le Bureau sous-régional chargé de fournir un appui technique aux pays d'Afrique centrale doit voir ses capacités renforcées et rester à Libreville, compte tenu de l'engagement pris par le gouvernement hôte de continuer d'assurer un soutien suffisant au Bureau;
- v) Le Bureau sous-régional chargé de fournir un appui technique aux pays d'Afrique de l'Ouest doit être situé de préférence dans un pays francophone; à cet égard, les participants ont pris note des propositions faites par la Côte d'Ivoire et par le Sénégal, qui ont offert d'accueillir le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest;
- vi) Le fonctionnaire technique prévu à Gaborone (Botswana) aura la responsabilité d'assurer la liaison avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) et il sera également nommé Représentant de la FAO pour le Botswana;
- vii) Les correspondants nationaux assurant la représentation de la FAO dans les pays de l'océan Indien que sont les Comores, Maurice et les Seychelles, devraient être nommés Chargés de programme nationaux de la FAO à plein temps, et être placés sous la supervision et la direction du Représentant de la FAO à Madagascar;
- viii) Il convient de renforcer le Bureau de la FAO en Côte d'Ivoire afin que celui-ci travaille en étroite collaboration avec la Banque africaine de développement et le Centre du riz pour l'Afrique;
- ix) Le critère des liaisons de transport ne peut pas être utilisé pour guider le processus d'examen dans la région de l'Afrique; il convient d'étudier d'autres critères, notamment la prise en compte de la population et d'autres éléments de référence, parmi ceux sur lesquels la FAO s'appuie pour prendre des décisions pour ses interventions aux niveaux national, régional et international.

IV. Autres questions

A. Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour l'Afrique

31. Les participants à la Conférence régionale:

- a) ont approuvé le Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour la période 2016-2019 et ont encouragé à poursuivre les efforts en vue de renforcer la communication des résultats au Groupe africain des représentants permanents auprès de la FAO, à l'Union africaine et aux communautés économiques régionales.
- b) ont encouragé un examen régulier et systématique des résultats et de l'efficacité de la Conférence régionale concernant la suite donnée à ses recommandations, ainsi que la mise en place d'un mécanisme opérationnel et concret de suivi, et ont dit attendre avec intérêt de recevoir un rapport à la prochaine session.

B. Questions finales

Liste des thèmes proposés pour la trentième session de la Conférence régionale pour l'Afrique

32. Les participants ont examiné la liste proposée pour la trentième session de la Conférence régionale de la FAO et ont proposé le thème suivant: «Développement durable des systèmes agricoles et alimentaires en Afrique - améliorer les moyens de production et créer des emplois décents qui attirent les jeunes».

33. La Conférence a demandé au Groupe africain des représentants permanents, au Secrétariat de la Conférence régionale et au Président de la vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l'Afrique d'examiner les propositions afin de formuler une recommandation finale sur le thème de la trentième session de la Conférence régionale.

Date et lieu de la trentième Conférence régionale pour l'Afrique

34. Les participants sont convenus que la trentième session de la Conférence régionale pour l'Afrique se tiendrait au Soudan en 2018. Le Soudan a remercié les participants de cette proposition et il a accepté d'accueillir la trentième session de la Conférence régionale pour l'Afrique en 2018. Les dates exactes seraient fixées d'un commun accord par le pays hôte et le Secrétariat de la Conférence régionale. Les participants ont pris acte de la proposition du Rwanda, qui a offert d'accueillir la trentième session de la Conférence régionale pour l'Afrique. Enfin, les participants ont noté que la décision relative au choix du pays hôte revenait au Conseil.

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE

II. Questions relatives aux politiques et à la réglementation régionales et mondiales

A. Partenariats public-privé pour une croissance agricole inclusive

14. Les participants à la Conférence régionale:

- a) ont noté l'importance des économies d'échelle, des transferts de technologie et des autres retombées positives qui découlent en général des partenariats public-privé;
- b) ont admis que, malgré leurs avantages potentiels, les partenariats public-privé n'étaient pas une panacée et que les pays devaient conclure des partenariats adaptés à leur situation propre;
- c) ont souligné combien il était nécessaire de créer un environnement porteur afin d'attirer des investissements privés permettant d'améliorer la sécurité alimentaire, les moyens d'existence, l'emploi des jeunes et la croissance économique au sens large;
- d) ont pris note de l'importance des producteurs dans le processus de partenariats public-privé;
- e) ont reconnu l'importance d'une croissance inclusive et de l'intégration des petits exploitants à tous les niveaux des partenariats;
- f) ont convenu que toutes les parties prenantes devaient partager équitablement aussi bien les avantages que les risques associés aux partenariats public-privé selon une stratégie de gouvernance transparente;
- g) ont souligné qu'il était important de disposer de cadres institutionnels, juridiques et réglementaires efficaces et de systèmes de suivi et d'évaluation adaptés;
- h) ont fait remarquer que les incertitudes et les risques étaient nombreux dans le secteur agricole et ont souligné la pertinence des stratégies de gestion des risques tenant compte de la situation particulière des petits exploitants;
- i) ont fait observer que les partenariats public-privé devaient permettre de développer les activités apportant une valeur ajoutée, d'améliorer la qualité des produits et les marchés, de garantir des prix justes et d'assurer un revenu décent aux acteurs les plus faibles;
- j) ont souligné que les institutions agricoles devaient fournir des résultats de recherche et des stratégies qui répondent aux problèmes du secteur privé et encouragent les partenariats public-privé.

15. Ont recommandé à la FAO:

- i) de mettre au point de nouvelles analyses approfondies afin de faire ressortir des cas dans lesquels des plateformes de partenariat public-privé ont permis d'obtenir des effets positifs concrets et durables;
- ii) de continuer à encourager l'action collective et le renforcement des capacités des petits exploitants afin d'accroître la participation aux chaînes de valeur modernes;

iii) d'aider les États Membres à promouvoir des cadres solides en matière d'institutions, de politiques et de réglementation, y compris les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, ainsi que des processus transparents concernant le choix des partenaires privés et des projets qui seront menés dans le cadre de partenariats public-privé;

iv) de redoubler d'efforts afin que des mesures appropriées – lourdes ou modérées – de gestion des risques liés aux activités agricoles (catastrophes, etc.) soient prises et renforcées, au bénéfice des petits exploitants (assurances agricoles, notamment);

v) de créer un groupe d'experts sur les partenariats public-privé, qui sera chargé d'analyser en profondeur la nature et les types de partenariats les plus adaptés selon les circonstances, et de donner des avis d'expert aux pays africains.

vi) de veiller à ce qu'une attention particulière soit portée aux jeunes dans le domaine des systèmes agroalimentaires.

B. Tendances et enjeux dans l'alimentation et l'agriculture pour une action régionale et nationale dans le cadre des ODD

17. Les participants à la Conférence régionale:

a) ont appelé l'attention, en particulier, sur les questions cruciales que constituaient le chômage des jeunes, l'urbanisation et la migration et sur les avantages que l'Afrique pouvait tirer de la proportion importante et croissante de jeunes dans sa population;

b) ont fait part des mesures prises par certains pays pour encourager les jeunes à s'intéresser au secteur agroalimentaire et à contribuer au développement rural après l'examen de cette question par la Conférence régionale à sa vingt-huitième session¹¹;

c) ont recensé les facteurs qui entravaient une participation effective des jeunes au secteur agricole, en Afrique, à savoir notamment i) les difficultés d'accès aux facteurs de production, en particulier la terre et les financements, ii) l'insuffisance des infrastructures nécessaires au développement agricole et rural, iii) la faible rentabilité des activités agricoles et iv) des conditions de travail difficiles;

d) ont reconnu que les avantages associés à la jeunesse de la population africaine n'étaient pas automatiques et qu'un environnement favorable approprié, propre à chaque pays, devait être mis en place pour en tirer parti;

e) ont souligné qu'une évolution nette en matière de protection sociale était essentielle pour une transformation économique globale;

f) ont souligné qu'il était important de créer des synergies plus efficaces entre les politiques et les stratégies visant l'agriculture et celles qui intéressaient d'autres secteurs, et cela afin de renforcer les effets positifs à l'échelle du secteur et d'améliorer la croissance économique globale;

g) ont insisté sur la nécessité d'une croissance inclusive, fondée sur la parité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes, et d'un développement fort et équitable des filières;

¹¹ ARC/14/REP, paragraphes 18 et 19.

- h) ont souligné qu'il fallait mettre au point des systèmes de suivi et d'évaluation solides qui permettraient d'avoir un retour d'information sur les résultats obtenus et sur l'incidence des mesures prises;
- i) ont pris note des défis constants à relever dans le contexte du changement climatique et de la protection de l'environnement et ont insisté sur la nécessité de mettre en place des stratégies de gestion des risques appropriées, notamment en matière de lutte contre les sécheresses, la pénurie d'eau et les feux incontrôlés; et
- j) ont donné des indications et des avis sur les synergies concernant les défis à relever et les activités à mener dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, des objectifs de développement durable et des objectifs stratégiques de la FAO.

18. Ont recommandé à la FAO:

- i) de continuer à mettre à disposition des États Membres ses connaissances et ses compétences spécialisées afin de les aider à intervenir de manière efficace face à ces tendances et problèmes dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, en particulier dans les domaines suivants:
 - a) développement des filières; b) emploi des jeunes; c) technologies de l'information et des communications appliquées à l'agriculture; d) protection sociale; e) politiques et accords liés au commerce; f) données, systèmes d'information et statistiques pour améliorer les politiques et les stratégies, et systèmes de suivi et évaluation; et g) renforcement de la résilience pour favoriser l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

I. Questions liminaires

Organisation de la Conférence

1. La vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l'Afrique s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire), du 4 au 8 avril 2016. Elle a comporté deux volets: la Réunion des hauts fonctionnaires (4-6 avril) et la Réunion ministérielle (7et 8 avril).

2. Y ont participé 426 délégués qui représentaient 49 pays Membres, dont 46 ministres et vice-ministres et 16 ambassadeurs, cinq pays observateurs, huit organismes des Nations Unies, 39 organisations de la société civile et organisations non gouvernementales et 5 organisations intergouvernementales.

Cérémonies d'ouverture

3. La Réunion des hauts fonctionnaires s'est ouverte avec les allocutions de M. Mathias Aka N'Gouan, maire de Cocody, M. Kobenan Kouassi Adjoumani, Ministre des ressources animales et halieutiques de la République de Côte d'Ivoire, et M. Bukar Tijani, Sous-Directeur général de la FAO et Représentant régional pour l'Afrique. Le Maire a souhaité la bienvenue aux participants et s'est dit ravi d'accueillir la Conférence régionale dans la municipalité de Cocody. Le Ministre a souhaité la bienvenue aux participants et a officiellement ouvert la réunion. Il a souligné qu'il convenait de proposer des stratégies et des mécanismes de financement qui permettraient de renforcer le développement de filières et de catalyser ainsi la transformation du secteur agricole, compte tenu des spécificités du marché africain. M. Bukar Tijani, s'exprimant au nom du Directeur général de la FAO, a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié la République de Côte d'Ivoire de son accueil et de son appui à l'organisation de la Conférence. Il a pris acte du soutien du Président de la vingt-huitième session de la Conférence régionale pour l'Afrique, du Président indépendant du Conseil et du Président du Groupe africain des représentants permanents auprès de la FAO. Il a souligné l'importance du thème choisi pour la Conférence, «La transformation des systèmes agroalimentaires africains pour une croissance inclusive et une prospérité partagée», en particulier dans le contexte de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie (Union africaine, 2014). M. Mamadou Sangafowa Coulibaly, Ministre de l'agriculture et du développement rural de la République de Côte d'Ivoire, et Mme Maria Helena Semedo, Directrice générale adjointe et Coordinatrice chargée des Ressources naturelles à la FAO, étaient également présents.

4. La cérémonie d'ouverture de la Réunion ministérielle a eu lieu le 7 avril. La Réunion a été ouverte par M. Daniel Kablan Duncan, Premier Ministre et Ministre de l'économie, des finances et du budget de la République de Côte d'Ivoire. M. Mathias Aka N'Gouan, Maire de Cocody, et M. Mamadou Sangafowa Coulibaly, Ministre de l'agriculture et du développement rural de la République de Côte d'Ivoire, ont également prononcé une allocution liminaire. Le Directeur général de la FAO, M. José Graziano da Silva, a prononcé une allocution de bienvenue.

Élection du Président et des vice-présidents et nomination du rapporteur

5. Les délégués ont élu M. Mamadou Sangafowa Coulibaly, Ministre de l'agriculture et du développement rural de la République de Côte d'Ivoire, à la présidence de la session. M. Kobenan Kouassi Adjoumani, au nom du Président, a remercié les délégués d'avoir élu la Côte d'Ivoire à la présidence de la vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l'Afrique, et la FAO de son excellente préparation de la réunion, et a demandé à M. Siaka Minayaha Coulibaly, Directeur de Cabinet au Ministère de l'agriculture et du développement rural, de présider la Réunion des hauts fonctionnaires.

6. Les participants ont élu les pays suivants à la vice-présidence: le Soudan, premier vice-président, et le Cameroun, second vice-président. Les participants ont nommé co-rapporteurs la Tunisie et le Zimbabwe.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

7. La Conférence régionale a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe A (ARC/16/1). On trouvera à l'annexe B la liste des documents soumis à l'attention des participants.

Déclaration du Directeur général

8. M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO, a souhaité la bienvenue aux ministres et dignitaires présents à la vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l'Afrique. Le Directeur général a mis en exergue les progrès impressionnants réalisés par les pays africains, qui ont fait reculer la faim sur le continent, et il a encouragé les États Membres à accélérer la dynamique qui mène à la réalisation de l'objectif Faim zéro, à l'horizon 2025, de la Déclaration de Malabo. Il a également fait observer que les conflits, les maladies et les effets pervers du changement climatique contribuaient à ralentir la croissance de l'Afrique. Il a par ailleurs indiqué aux participants que, dans la mesure où les avantages de la croissance africaine n'étaient pas répartis équitablement entre les pays et les régions du continent, il faudrait transposer à plus grande échelle les mesures en faveur de la résilience, notamment celles ayant trait à la protection sociale, en tant que fondement des interventions visant à améliorer les conditions de vie de tous, et plus particulièrement celles des groupes marginalisés. Enfin, le Directeur général a souligné le message suivant: la faim accompagne systématiquement les conflits, et il ne saurait y avoir de paix durable dans les régions où sévit la faim. Il a donc pris un engagement solennel devant la Conférence régionale, à savoir que la FAO était prête à travailler en étroite collaboration avec les pays africains dans leur lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition.

Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO

9. M. Wilfred J. Ngirwa, Président indépendant du Conseil, n'ayant pu assister à la Conférence régionale, sa déclaration a été communiquée aux délégués.

Déclaration du Président de la vingt-huitième session de la Conférence régionale pour l'Afrique

10. M. Saad Seddik, Ministre de l'agriculture, des ressources en eau et de la pêche de la République tunisienne, s'est exprimé en sa qualité de Président de la vingt-huitième session de la Conférence régionale pour l'Afrique. À cette occasion, il a rappelé les recommandations formulées lors de la session précédente et a informé les délégués des activités entreprises par le Bureau régional pour y donner suite, notamment les propositions visant à renforcer la coopération Sud-Sud et les mécanismes de suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Déclaration de la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) au sujet des résultats de la quarantième-deuxième session du CSA

11. La Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), Mme Amira Daoud Hassan Gornass, a rendu compte des progrès accomplis par le CSA au cours des deux années écoulées et de l'intérêt que ceux-ci présentent pour la région Afrique. Elle a aussi présenté aux participants certaines activités clés en cours de réalisation par le CSA, et a invité instamment toutes les parties prenantes à participer activement aux processus consultatifs multipartites qui se déroulent actuellement au sein du CSA et à mettre en œuvre les recommandations et les directives du CSA.

Déclaration de la Représentante de l'Union africaine

12. Mme Rhoda Peace Tumusiime, Commissaire de l'Union africaine pour l'économie rurale et l'agriculture, a prononcé une allocution au nom de la Commission de l'Union africaine. Elle a noté la contribution historique de la FAO au développement agricole de l'Afrique et au Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA). Elle a souligné l'excellent appui fourni par la FAO dans le partenariat renouvelé pour en finir avec la faim en Afrique, qui a contribué, à terme, à la formulation de l'aspiration de Malabo, à savoir éliminer la faim en Afrique à l'horizon 2025. Enfin, elle a fait remarquer que, bien que l'engagement de l'objectif africain d'élimination de la faim ait été fixé

cinq ans avant l'objectif mondial de 2030, au titre des ODD, les deux processus étaient fortement alignés l'un sur l'autre.

II. Questions relatives aux politiques et à la réglementation régionales et mondiales

A. Partenariats public-privé pour une croissance agricole inclusive

13. Les participants ont examiné le document sur les partenariats public-privé pour une croissance agricole inclusive (ARC/16/2). Ils ont fait remarquer combien il était important de conclure des partenariats public-privé novateurs pour améliorer la productivité et stimuler la croissance dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation. Ils ont aussi mis en évidence le rôle essentiel de ces partenariats dans la concrétisation des objectifs de la Déclaration de Malabo à l'horizon 2025 et la mise en œuvre du PDDAA. Plusieurs Membres ont présenté des exemples de partenariats public-privé fructueux en place dans leur pays.

14. Les participants:

- a) ont noté l'importance des économies d'échelle, des transferts de technologie et des autres retombées positives qui découlent en général des partenariats public-privé;
- b) ont admis que, malgré leurs avantages potentiels, les partenariats public-privé n'étaient pas une panacée et que les pays devaient conclure des partenariats adaptés à leur situation propre;
- c) ont souligné combien il était nécessaire de créer un environnement porteur afin d'attirer des investissements privés permettant d'améliorer la sécurité alimentaire, les moyens d'existence, l'emploi des jeunes et la croissance économique au sens large;
- d) ont pris note de l'importance des producteurs dans le processus de partenariats public-privé;
- e) ont reconnu l'importance d'une croissance inclusive et de l'intégration des petits exploitants à tous les niveaux des partenariats;
- f) ont convenu que toutes les parties prenantes devaient partager équitablement aussi bien les avantages que les risques associés aux partenariats public-privé selon une stratégie de gouvernance transparente;
- g) ont souligné qu'il était important de disposer de cadres institutionnels, juridiques et réglementaires efficaces et de systèmes de suivi et d'évaluation adaptés;
- h) ont fait remarquer que les incertitudes et les risques étaient nombreux dans le secteur agricole et ont souligné la pertinence des stratégies de gestion des risques tenant compte de la situation particulière des petits exploitants;
- i) ont fait observer que les partenariats public-privé devaient permettre de développer les activités apportant une valeur ajoutée, d'améliorer la qualité des produits et les marchés, de garantir des prix justes et d'assurer un revenu décent aux acteurs les plus faibles;
- j) ont souligné que les institutions agricoles devaient fournir des résultats de recherche et des stratégies qui répondent aux problèmes du secteur privé et encouragent les partenariats public-privé.

15. Les participants ont recommandé à la FAO:

- i) de mettre au point de nouvelles analyses approfondies afin de faire ressortir des cas dans lesquels des plateformes de partenariat public-privé ont permis d'obtenir des effets positifs concrets et durables;
- ii) de continuer à encourager l'action collective et le renforcement des capacités des petits exploitants afin d'accroître la participation aux chaînes de valeur modernes;
- iii) d'aider les États Membres à promouvoir des cadres solides en matière d'institutions, de politiques et de réglementation, y compris les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, ainsi que des processus transparents concernant le choix des partenaires privés et des projets qui seront menés dans le cadre de partenariats public-privé;
- iv) de redoubler d'efforts afin que des mesures appropriées – lourdes ou modérées – de gestion des risques liés aux activités agricoles (catastrophes, etc.) soient prises et renforcées, au bénéfice des petits exploitants (assurances agricoles, notamment);
- v) de créer un groupe d'experts sur les partenariats public-privé, qui sera chargé d'analyser en profondeur la nature et les types de partenariats les plus adaptés selon les circonstances, et de donner des avis d'expert aux pays africains.
- vi) de veiller à ce qu'une attention particulière soit portée aux jeunes dans le domaine des systèmes agroalimentaires.

B. Tendances et enjeux dans l'alimentation et l'agriculture pour une action régionale et nationale dans le cadre des objectifs de développement durable

16. Les participants ont examiné le document sur les tendances et les enjeux dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture aux fins d'une action régionale et nationale dans le cadre des objectifs de développement durable (ARC/16/3). Y étaient présentés les tendances et les enjeux qui devraient contribuer à orienter les activités de la FAO dans les années à venir, ainsi que les trois principaux facteurs qui guideront l'action de l'Organisation aux niveaux mondial et régional. Il s'agissait notamment de l'adoption des 17 objectifs de développement durable (ODD); l'adoption de l'Accord de Paris au terme de la Conférence mondiale des Nations Unies sur le changement climatique (COP21); et l'adoption de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du cadre d'action lors de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2).

17. Les participants:

- a) ont appelé l'attention, en particulier, sur les questions cruciales que constituaient le chômage des jeunes, l'urbanisation et la migration et sur les avantages que l'Afrique pouvait tirer de la proportion importante et croissante de jeunes dans sa population;
- b) ont fait part des mesures prises par certains pays pour encourager les jeunes à s'intéresser au secteur agroalimentaire et à contribuer au développement rural après l'examen de cette question par la Conférence régionale à sa vingt-huitième session²;
- c) ont recensé les facteurs qui entravaient une participation effective des jeunes au secteur agricole, en Afrique, à savoir notamment i) les difficultés d'accès aux facteurs de production, en particulier la terre et les financements, ii) l'insuffisance des infrastructures nécessaires au développement agricole et rural, iii) la faible rentabilité des activités agricoles et iv) des conditions de travail difficiles;

²² ARC/14/REP, paragraphes 18 et 19.

- d) ont reconnu que les avantages associés à la jeunesse de la population africaine n'étaient pas automatiques et qu'un environnement favorable approprié, propre à chaque pays, devait être mis en place pour en tirer parti;
- e) ont souligné qu'une évolution nette en matière de protection sociale était essentielle pour une transformation économique globale;
- f) ont souligné qu'il était important de créer des synergies plus efficaces entre les politiques et les stratégies visant l'agriculture et celles qui intéressaient d'autres secteurs, et cela afin de renforcer les effets positifs à l'échelle du secteur et d'améliorer la croissance économique globale;
- g) ont insisté sur la nécessité d'une croissance inclusive, fondée sur la parité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes, et d'un développement fort et équitable des filières;
- h) ont souligné qu'il fallait mettre au point des systèmes de suivi et d'évaluation solides qui permettraient d'avoir un retour d'information sur les résultats obtenus et sur l'incidence des mesures prises;
- i) ont pris note des défis constants à relever dans le contexte du changement climatique et de la protection de l'environnement et ont insisté sur la nécessité de mettre en place des stratégies de gestion des risques appropriées, notamment en matière de lutte contre les sécheresses, la pénurie d'eau et les feux incontrôlés; et
- j) ont donné des indications et des avis sur les synergies concernant les défis à relever et les activités à mener dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, des objectifs de développement durable et des objectifs stratégiques de la FAO.

18. Les participants ont recommandé à la FAO

- i) de continuer à mettre à disposition des États Membres ses connaissances et ses compétences spécialisées afin de les aider à intervenir de manière efficace face à ces tendances et problèmes dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, en particulier dans les domaines suivants:

a) développement des filières; b) emploi des jeunes; c) technologies de l'information et des communications appliquées à l'agriculture; d) protection sociale; e) politiques et accords liés au commerce; f) données, systèmes d'information et statistiques pour améliorer les politiques et les stratégies, et systèmes de suivi et évaluation; et g) renforcement de la résilience pour favoriser l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

C. Conclusions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et suite à donner aux niveaux régional et national

19. Les participants ont fait le point sur les éléments nouveaux et les débats récents survenus au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et se sont penchés sur la suite à donner dans la région Afrique. Mme Amira Daoud Hassan Gornass, Présidente du CSA, a fait part des progrès accomplis par le Comité au cours des deux dernières années et a souligné l'intérêt de ses travaux pour la Conférence régionale. Elle a fait observer, en particulier, que le CSA avait approuvé les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées. Elle a aussi indiqué que le CSA avait approuvé son Programme de travail pluriannuel pour l'exercice biennal 2016-2017, ainsi qu'une note d'orientation sur la manière dont devront être sélectionnées ses activités futures.

20. Les participants:
- a) ont pris note des conclusions du CSA, y compris des efforts déployés par celui-ci pour renforcer les liens entre les engagements pris au niveau mondial et les actions régionales et nationales visant à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous;
 - b) ont encouragé la mise en œuvre des produits du CSA relatifs aux politiques et ont invité toutes les parties prenantes à prendre une part active aux travaux que le CSA réalisera en 2016 et 2017.

III. Questions relatives au Programme et au budget

A. Résultats et priorités de la FAO dans la région Afrique

21. Les participants à la Conférence régionale ont examiné le rapport relatif aux résultats et aux priorités de la FAO en Afrique (ARC/16/5), présentant les réalisations durant l'exercice 2014-2015 et les propositions pour 2016-2017 et les périodes suivantes.

22. Les participants:

- a) ont accueilli avec satisfaction les mesures prises et les résultats obtenus en 2014-2015 pour traiter les priorités régionales, notamment dans le cadre des trois initiatives régionales approuvées par la Conférence régionale à sa vingt-huitième session, qui avaient permis de cibler les travaux de la FAO tout en laissant la souplesse voulue pour répondre aux priorités et aux besoins naissants des pays;
- b) se sont prononcés en faveur de la poursuite des initiatives régionales durant l'exercice 2016-2017 afin de mieux cibler les actions de la FAO sur les priorités de la région, à savoir: l'élimination de la faim à l'horizon 2025, l'intensification durable de la production et le développement des chaînes de valeur, et le renforcement de la résilience dans les zones arides;
- c) ont souligné qu'il fallait inscrire les orientations stratégiques de l'Organisation dans une continuité et ont apprécié la cohérence entre les objectifs stratégiques de la FAO et les objectifs de développement durable (ODD);
- d) ont pris note des tendances qui se dessinent dans la région et ont dit attendre avec intérêt d'autres travaux d'analyse de la FAO pour en comprendre les incidences sur l'alimentation et l'agriculture dans la région;
- e) ont insisté sur la nécessité d'une croissance inclusive qui s'appuie sur i) un avantage comparatif et la durabilité sociale, y compris la parité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes, ii) le renforcement des marchés et iii) le développement de chaînes de valeur ouvertes et équitables;
- f) ont mis l'accent sur le renforcement de la résilience, qui doit permettre de faire face aux risques associés aux changements climatiques et à d'autres facteurs afin que i) les écosystèmes continentaux et marins soient gérés de manière durable au bénéfice de toutes les parties prenantes, que ii) des systèmes adéquats de maîtrise des terres et des eaux soient mis en place et que iii) les capacités soient renforcées en matière de lutte contre les ravageurs et les maladies des animaux et des végétaux;
- g) ont rappelé que l'une des missions fondamentales de la FAO était de veiller à ce que les États Membres prennent en main les programmes et les projets menés sur place;

- h) ont souligné combien il était important que les États Membres aident la FAO à mobiliser des ressources auprès des partenaires de développement et que tous les pays africains soient encouragés activement à contribuer aux mécanismes de financement comme le Fonds fiduciaire africain de solidarité et le Fonds fiduciaire unilatéral afin de favoriser l'innovation et d'intensifier l'action.
- i) Les participants ont recommandé à la FAO:
- i) de continuer à améliorer les résultats et les effets de ses programmes grâce, notamment, à un meilleur ciblage des cadres de programmation par pays contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation et des ODD;
 - ii) de renforcer les partenariats avec les États Membres, en collaboration avec des institutions sous-régionales, régionales et internationales, en fournissant des avis sur les politiques, en contribuant au renforcement des capacités et en s'appuyant sur ses travaux normatifs;
 - iii) de prêter un appui accru aux pays dans les domaines importants que sont l'accès aux marchés et les systèmes agroalimentaires, la gestion durable et la gouvernance des ressources naturelles, et le renforcement de la résilience en vue d'une gestion efficace des risques;
 - iv) d'aider les pays à rendre le secteur de la transformation de produits agricoles plus solide et plus inclusif, par l'utilisation de technologies adéquates et de la mécanisation, notamment pour attirer les jeunes vers les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture;
 - v) de mobiliser des ressources financières du Fonds vert pour le climat, en partenariat avec les banques régionales de développement, et en utilisant les mécanismes et programmes de la FAO existants pour l'appui technique et le renforcement des capacités.

B. Réseau de bureaux décentralisés

23. Les participants ont examiné le document sur le réseau de bureaux décentralisés (ARC/16/6), qui rend compte des activités menées pendant l'exercice 2014-2015 et des activités prévues pour 2016-2017. Ils ont été informés de la nécessité pour la FAO de procéder à un examen de son réseau de bureaux décentralisés afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle de l'Organisation compte tenu de l'évolution du cadre national et régional des politiques.

24. Les participants:

- a) ont accueilli avec satisfaction le document sur la décentralisation et sont convenus qu'il était nécessaire d'actualiser la couverture des bureaux de la FAO, afin de l'adapter à la situation et aux besoins actuels et d'assurer une meilleure incidence de la mise en œuvre des objectifs stratégiques grâce à une souplesse et à une efficacité accrues;
- b) se sont penchés sur les options recommandées par le Secrétariat pour l'Afrique et ont pris note du problème complexe qui existait du point de vue de la couverture, de la situation géographique, des rôles et des responsabilités, ainsi que de la nécessité de déterminer avec souplesse l'ampleur et la portée de la présence de la FAO;
- c) ont approuvé les principes proposés en vue de la révision de la couverture des bureaux de la FAO, qui i) garantiront la mise en place d'un réseau plus souple, renforcé et plus proche des pays Membres et des régions à desservir et ii) contribueront ainsi à la réalisation de l'objectif commun de l'élimination de la faim sans affaiblir le réseau de bureaux décentralisés

existant ni exercer, contre les pays et les régions, une discrimination fondée sur le degré de développement, et notamment sur l'état des liaisons de transport;

d) ont recommandé à la FAO, conformément à son mandat et aux conclusions de la vingt-septième session de la Conférence régionale pour l'Afrique en 2012, i) d'utiliser le critère de déficit vivrier, ii) de donner la priorité aux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire et à déficit vivrier et iii) de maintenir tous les bureaux sous-régionaux et bureaux de pays déjà en place en Afrique;

e) ont approuvé la proposition d'examen du réseau de bureaux décentralisés dans la région Afrique, sachant que cet examen doit être tel que le processus mis en route permette de renforcer les capacités du réseau. À cet égard, ils ont formulé les recommandations suivantes:

- i) Il convient de préserver le principe d'une «FAO unie» et d'un bureau par pays en fusionnant intégralement les équipes chargées de la résilience (et financées par des projets) à Dakar, Nairobi et Johannesburg avec les bureaux de pays de la FAO concernés;
- ii) Les capacités du Bureau régional d'Accra doivent être renforcées en tenant compte des décisions prises lors de la Réunion ministérielle qui s'est tenue en 2014, à Tunis, dans le cadre de la Conférence régionale pour l'Afrique;
- iii) Il convient de renforcer le Bureau sous-régional d'Addis-Abeba en raison de la présence de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA);
- iv) Le Bureau sous-régional chargé de fournir un appui technique aux pays d'Afrique centrale doit voir ses capacités renforcées et rester à Libreville, compte tenu de l'engagement pris par le gouvernement hôte de continuer d'assurer un soutien suffisant au Bureau;
- v) Le Bureau sous-régional chargé de fournir un appui technique aux pays d'Afrique de l'Ouest doit être situé de préférence dans un pays francophone; à cet égard, les participants ont pris note des propositions faites par la Côte d'Ivoire et par le Sénégal, qui ont offert d'accueillir le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest;
- vi) Le fonctionnaire technique prévu à Gaborone (Botswana) aura la responsabilité d'assurer la liaison avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) et il sera également nommé Représentant de la FAO pour le Botswana;
- vii) Les correspondants nationaux assurant la représentation de la FAO dans les pays de l'océan Indien que sont les Comores, Maurice et les Seychelles, devraient être nommés Chargés de programme nationaux de la FAO à plein temps, et être placés sous la supervision et la direction du Représentant de la FAO à Madagascar;
- viii) Il convient de renforcer le Bureau de la FAO en Côte d'Ivoire afin que celui-ci travaille en étroite collaboration avec la Banque africaine de développement et le Centre du riz pour l'Afrique;
- ix) Le critère des liaisons de transport ne peut pas être utilisé pour guider le processus d'examen dans la région de l'Afrique; il convient d'étudier d'autres critères, notamment la prise en compte de la population et d'autres éléments de référence, parmi ceux sur lesquels la FAO s'appuie pour prendre des décisions pour ses interventions aux niveaux national, régional et international.

C. Hiérarchisation des besoins des pays et des sous-régions par les représentants des groupes sous-régionaux

25. Le représentant de chaque sous-région a brièvement rendu compte des besoins et priorités futurs qui ont été cernés lors des consultations sous-régionales.

26. La consultation sous-régionale pour l'Afrique centrale a permis de mettre en évidence trois domaines d'action prioritaires ainsi que les activités correspondantes, à savoir: i) mettre en place des filières innovantes dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture et des

forêts; ii) soutenir le développement durable des ressources naturelles; iii) améliorer la résilience des ménages ruraux face aux chocs et aux crises; iv) déployer des actions efficaces de lutte et de prévention des risques et menaces liés aux maladies humaines, aux maladies animales et aux zoonoses (par exemple Ébola, l'influenza aviaire, la peste des petits ruminants, la trypanosomose, l'anthrax, la rage, etc.)

27. La consultation sous-régionale pour l'Afrique de l'Est a permis de définir cinq domaines d'action prioritaires ainsi que les activités correspondantes, à savoir: i) promouvoir l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles afin d'agir sur les causes profondes de la sécheresse et du changement climatique et d'en atténuer les effets; ii) encourager la transformation de l'agriculture en tirant parti des avantages associés à la jeunesse de la population; iii) accroître la production agricole et améliorer la productivité des cultures, de l'élevage et de la pêche; iv) encourager la conception de politiques et de cadres d'action sous-régionaux et leur révision; v) fournir un appui technique au Dispositif régional pour la résistance à la sécheresse et la viabilité établi par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et au plan d'investissement régional du PDDAA.

28. La consultation sous-régionale pour l'Afrique australe a permis de recenser sept priorités et les activités correspondantes dans les domaines suivants: a) établissement de cadres politiques et institutionnels; b) augmentation durable de la production, de la productivité et de la compétitivité dans le secteur agricole; c) amélioration de la gestion durable des ressources naturelles, y compris les terres et l'eau; d) valorisation des produits, meilleur accès au marché et facilitation du commerce; e) meilleure préparation aux crises et amélioration de la résilience afin de réduire la vulnérabilité sur les plans social, économique et climatique; f) accroissement des investissements dans l'agriculture et meilleur accès des petits exploitants aux services financiers; et g) renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Par ailleurs, les participants à la consultation sont convenus des priorités transversales suivantes: parité hommes-femmes, participation des jeunes, adaptation au changement climatique et réduction de la vulnérabilité face au VIH/sida et atténuation des effets de la maladie.

29. La consultation sous-régionale pour l'Afrique de l'Ouest, s'appuyant sur le Pacte régional de partenariat de la CEDEAO pour la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine en Afrique de l'Ouest à l'horizon 2025, a permis de mettre en évidence quatre domaines stratégiques prioritaires et les activités correspondantes suivantes: i) intégration régionale; ii) adoption de modèles d'intensification agricole durable, adaptés à la diversité des écosystèmes et aux besoins des communautés locales et nationales; iii) promotion des filières; iv) développement de l'aquaculture; v) questions à caractère transfrontalier, telles que les zoonoses et antrozooses (Ébola).

IV. Autres questions

A. Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour l'Afrique

30. Les participants ont examiné le projet de Programme de travail pluriannuel 2016-2019 de la Conférence régionale pour l'Afrique (ARC/16/7).

31. Les participants:

a) ont approuvé le Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour la période 2016-2019 et ont encouragé à poursuivre les efforts en vue de renforcer la communication des résultats au Groupe africain des représentants permanents auprès de la FAO, à l'Union africaine et aux communautés économiques régionales.

b) ont encouragé un examen régulier et systématique des résultats et de l'efficacité de la Conférence régionale concernant la suite donnée à ses recommandations, ainsi que la mise en place d'un mécanisme opérationnel et concret de suivi, et ont dit attendre avec intérêt de recevoir un rapport à la prochaine session.

B. Questions finales

Liste des thèmes proposés pour la trentième session de la Conférence régionale pour l'Afrique

32. Les participants ont examiné la liste proposée pour la trentième session de la Conférence régionale de la FAO et ont proposé le thème suivant: «Développement durable des systèmes agricoles et alimentaires en Afrique - améliorer les moyens de production et créer des emplois décents qui attirent les jeunes».

33. La Conférence a demandé au Groupe africain des représentants permanents, au Secrétariat de la Conférence régionale et au Président de la vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l'Afrique d'examiner les propositions afin de formuler une recommandation finale sur le thème de la trentième session de la Conférence régionale.

Date et lieu de la trentième Conférence régionale pour l'Afrique

34. Les participants sont convenus que la trentième session de la Conférence régionale pour l'Afrique se tiendrait au Soudan en 2018. Le Soudan a remercié les participants de cette proposition et il a accepté d'accueillir la trentième session de la Conférence régionale pour l'Afrique en 2018. Les dates exactes seraient fixées d'un commun accord par le pays hôte et le Secrétariat de la Conférence régionale. Les participants ont pris acte de la proposition du Rwanda, qui a offert d'accueillir la trentième session de la Conférence régionale pour l'Afrique. Enfin, les participants ont noté que la décision relative au choix du pays hôte revenait au Conseil.

C. Questions diverses

Table ronde ministérielle

35. Une table ronde ministérielle a été organisée le vendredi 8 avril 2016 sur le thème «Renforcer les capacités nationales et régionales pour honorer les engagements pris et accroître les investissements au niveau national et continental en vue de l'élimination de la faim et de la transformation des systèmes alimentaires en Afrique pour une croissance qui profite à tous et une prospérité partagée».

36. La Table ronde a permis d'aborder trois thèmes interdépendants:

- accélération de la mise en œuvre du Cadre de Malabo/PDDAA, l'accent étant mis sur la gouvernance et la coordination du Programme;
- renforcement du partenariat pour la mobilisation de ressources;
- vingt-deuxième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Marrakech (2016): enjeux pour l'Afrique.

37. Les participants à la table ronde ministérielle se sont penchés sur les stratégies que devraient suivre les États Membres afin d'atteindre la cible «mettre un terme à la faim d'ici 2025» fixée par le Cadre de Malabo. Ils ont abordé plus particulièrement la question des capacités dont les pays africains ont besoin pour accélérer la réalisation des cibles de Malabo, ainsi que celle des types d'investissements nécessaires à cet effet. La réflexion a par ailleurs été approfondie sur le renforcement des partenariats aux fins de mobilisation de ressources et les modalités selon lesquelles ils peuvent contribuer à la stratégie et à la feuille de route de Malabo. Enfin, les participants se sont penchés sur les chances à saisir et les difficultés qui se présentent aux pays d'Afrique à l'heure de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) et ils ont défini des stratégies pour que le lien entre le changement climatique et l'agriculture soit resserré lors des travaux de la vingt-deuxième Conférence des Parties (COP22), qui siégera au Maroc en novembre 2016.

Manifestations en marge de la Conférence régionale

38. Trois manifestations parallèles ont été organisées le 6 avril dans le cadre de la Conférence régionale; elles portaient sur les thèmes suivants:

- 1) Applications réussies de techniques nucléaires – le réseau africain VetLab et la technique de l'insecte stérile
- 2) Élaboration d'un programme d'action visant à relever les défis de l'alimentation et de la malnutrition dans les petits États insulaires en développement.
- 3) Suite donnée à la Déclaration d'Abuja sur les engrais pour une révolution verte africaine proclamée en 2006.

39. Les recommandations issues des manifestations parallèles sont les suivantes:

1) *Applications réussies de techniques nucléaires – le réseau africain VetLab et la technique de l'insecte stérile* — Les Laboratoires FAO/AIEA de biotechnologie agricole, qui sont des éléments à part entière du partenariat entre la FAO et l'AIEA, constituent le fer de lance de l'action visant à promouvoir l'utilisation de «l'atome au service de la paix» en misant principalement sur la recherche dans le domaine du développement. En appliquant des techniques de pointe faisant appel aux isotopes et aux rayonnements, ces laboratoires ajoutent une valeur critique à la recherche agronomique mondiale dans les domaines de l'élevage et de la santé animale, de l'alimentation et de la protection de l'environnement, de la lutte contre les insectes nuisibles, de la sélection végétale et de la phytogénétique, de la gestion des sols et de l'eau et de la nutrition des végétaux. La très riche expertise issue de cette collaboration est l'un des rouages essentiels des efforts qui sont consentis partout dans le monde pour lutter contre la faim et la malnutrition, favoriser la viabilité à long terme de l'environnement, protéger les plantes et les élevages, améliorer les revenus des agriculteurs et assurer la sécurité sanitaire des aliments offerts aux consommateurs. Ce modèle de collaboration, sans égal au sein du système des Nations Unies, est essentiel pour la mise en œuvre efficace des applications nucléaires dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture; il est nécessaire de le soutenir pour permettre aux pays africains d'en tirer davantage de bénéfices.

2) *Élaboration d'un programme d'action visant à relever les défis de l'alimentation et de la malnutrition dans les petits États insulaires en développement* - Certains petits États insulaires en développement (PEID) de l'océan Atlantique et de l'océan Indien (Cabo Verde, Comores, Guinée-Bissau, Madagascar, Maurice, Sao Tomé-et-Principe et Seychelles) ont formulé les recommandations suivantes:

- Dans le cadre de l'Article 61 des Orientations de Samoa, la FAO devrait i) établir un mécanisme commun de coordination de la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et ii) formuler un programme d'action face aux défis de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les PEID respectifs, dans le contexte des ODD. Ce programme viserait:
 - i) une augmentation de la production, de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole;
 - ii) l'établissement de mesures adéquates sur les marchés régionaux et interrégionaux de produits agricoles, notamment des mesures sanitaires et phytosanitaires;
 - iii) la formulation de mesures et de plans d'action en faveur d'une amélioration de la sécurité nutritionnelle, conformément aux recommandations de la CIN2;
 - iv) le renforcement des capacités de résilience des communautés face au changement climatique et aux catastrophes naturelles;
 - v) la facilitation du partage de données et d'enseignements tirés de l'expérience entre les PEID de l'Atlantique et de l'océan Indien.

3) *Suite donnée à la Déclaration d'Abuja sur les engrais pour une révolution verte africaine proclamée en 2006* - Les participants ont proposé qu'une réunion de haut niveau soit convoquée par les partenaires intéressés en vue de:

- a) débattre des conclusions de l'examen détaillé des succès obtenus, de l'expérience acquise, des défis à relever et des nouvelles chances à saisir, afin d'enrichir les stratégies de l'après-2015. Les conclusions de ces travaux seront communiquées aux partenaires intéressés.
- b) actualiser le champ d'application de la Déclaration d'Abuja (2006) en l'élargissant pour tirer parti de son lien avec la gestion durable des sols et proposer des stratégies à mettre en place en Afrique d'ici à 2030, conformément aux objectifs de développement durable et à la Stratégie de mise en œuvre de la Déclaration de Malabo et la feuille de route correspondante.

Déclaration ministérielle d'Abidjan

40. À l'issue de la Conférence, les ministres ont adopté la Déclaration ministérielle d'Abidjan (Annexe D).

Adoption du rapport

41. La Conférence a adopté à l'unanimité le rapport, tel que présenté par le Rapporteur.

Clôture de la Conférence

42. Au nom des participants, Mme Grace Dinah Akello, Représentante permanente de l'Ouganda auprès des institutions ayant leur siège à Rome et Présidente du Groupe Afrique des Ambassadeurs à Rome a présenté des remerciements officiels et exprimé sa profonde gratitude au Président, au Chef du Gouvernement et au peuple de la République de la Côte d'Ivoire pour leur hospitalité et l'accueil de la Conférence régionale, ainsi qu'à la FAO pour l'efficacité avec laquelle la Conférence a été préparée et organisée.

43. Dans son allocution finale, le Directeur général de la FAO a félicité les participants pour le niveau élevé de leur participation et le caractère constructif de leurs débats et les a remerciés d'avoir réaffirmé leur volonté d'atteindre l'objectif Faim zéro en Afrique d'ici à 2025.

44. Au nom du Président, du Chef du Gouvernement et du peuple de la République de Côte d'Ivoire, M. Mamadou Sangafowa Coulibaly, Ministre de l'agriculture et du développement rural de la République de Côte d'Ivoire et Président de la vingt-neuvième session de la Conférence régionale pour l'Afrique, a remercié les participants de leur participation exceptionnelle et du travail accompli. Il a invité les États Membres à contribuer à la mise en œuvre des recommandations de la Conférence régionale.

45. Avant de clore la Conférence, M. Amadou Gon Coulibaly, Ministre d'État et Secrétaire général de la Présidence de la République de Côte d'Ivoire, a souligné la qualité des débats et demandé instamment aux participants de veiller à ce que les recommandations se traduisent par des réalisations tangibles. Il a noté que la transformation de l'agriculture africaine avait déjà permis d'importants progrès mais qu'il fallait poursuivre l'effort et a exhorté les pays africains et les partenaires du développement à faire le nécessaire pour accélérer la transformation du continent africain. Enfin, il a adressé ses remerciements à la FAO et aux délégués de la Conférence pour la confiance dont ils avaient honoré la Côte d'Ivoire en demandant à M. Mamadou Sangafowa Coulibaly, Ministre de l'agriculture et du développement rural, de présider la Conférence régionale au cours des deux prochaines années.

V. ANNEXES

Annexe A. Ordre du jour

I. QUESTIONS LIMINAIRES

- 1) Élection du Président et des vice-présidents et nomination du rapporteur
- 2) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- 3) Déclaration du Directeur général
- 4) Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
- 5) Déclaration du Président de la vingt-huitième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique
- 6) Déclaration de la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale
- 7) Déclarations des représentants des groupes sous-régionaux sur la hiérarchisation des besoins des pays et des sous-régions

II. QUESTIONS RELATIVES AUX POLITIQUES ET À LA RÉGLEMENTATION RÉGIONALES ET MONDIALES

- 8) Partenariats public-privé pour une croissance agricole inclusive
- 9) Tendances et enjeux dans l'alimentation et l'agriculture pour une action régionale et nationale dans le cadre des ODD
- 10) Informations actualisées sur le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

III. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AU BUDGET

- 11) Résultats et priorités de la FAO dans la région Afrique
- 12) Réseau de bureaux décentralisés

IV. AUTRES QUESTIONS

- 13) Programme de travail pluriannuel 2016-2019 de la Conférence régionale pour l'Afrique
- 14) Projet de liste de questions qui pourraient être examinées lors de la trentième session de la Conférence régionale pour l'Afrique
- 15) Date et lieu de la trentième session de la Conférence régionale pour l'Afrique
- 16) Questions diverses

Examen et adoption du rapport de la Conférence

Table ronde ministérielle

Annexe B. Liste des documents**DOCUMENTS DE SESSION**

ARC/16/1	Ordre du jour provisoire annoté
ARC/16/2	Partenariats public-privé pour une croissance agricole inclusive
ARC/16/3	Tendances et enjeux dans l'alimentation et l'agriculture pour une action régionale et nationale dans le cadre des ODD
ARC/16/4	Informations actualisées sur le Comité de la sécurité alimentaire mondiale
ARC/16/5	Résultats et priorités de la FAO dans la région Afrique
ARC/16/6	Réseau de bureaux décentralisés
ARC/16/7	Programme de travail pluriannuel 2016-2019 de la Conférence régionale pour l'Afrique

DOCUMENTS D'INFORMATION

ARC/16/INF/1	Note d'information
ARC/16/INF/2	Calendrier provisoire
ARC/16/INF/3 Rev.2	Liste provisoire des documents
ARC/16/INF/4	Déclaration du Directeur général
ARC/16/INF/5	Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
ARC/16/INF/6	Déclaration du Président de la vingt-huitième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique
ARC/16/INF/7	Rapport de synthèse sur les recommandations des organes régionaux de la FAO
ARC/16/INF/8	Rapport sur les recommandations formulées à la vingt-huitième session de la Conférence régionale pour l'Afrique
ARC/16/INF/9	Fonds fiduciaire africain de solidarité pour la sécurité alimentaire
ARC/16/INF/10	Vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21) en 2015
ARC/16/INF/11	Quatorzième Congrès forestier mondial
ARC/16/INF/12	Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire: bonnes pratiques et perspectives au niveau des pays en Afrique

ARC/16/INF/13 Rev.3	Table ronde ministérielle – Renforcer les capacités nationales et régionales pour honorer les engagements pris et accroître les investissements aux niveaux national et continental en vue de l'éradication de la faim et de la transformation des systèmes alimentaires en Afrique, pour une croissance qui profite à tous et une prospérité partagée
ARC/16/INF/14	Objectifs de développement durable et Objectifs stratégiques de la FAO: résultats attendus dans la région Afrique
ARC/16/INF/15	Résultats de l'Année (2015) de l'autonomisation et de la promotion de la femme en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 pour l'Afrique, dans le cadre du Programme de développement des Nations Unies pour l'après2015
ARC/16/INF/16	Le changement climatique et les secteurs AFOLU (agriculture, forêts et autres utilisations des terres) en Afrique subsaharienne
ARC/16/INF/18	Note sur les manifestations parallèles et les consultations sous-régionales
ARC/16/INF/19	Suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2)
ARC/16/INF/20	Résultats de la réunion régionale sur l'agroécologie en Afrique subsaharienne

DOCUMENT DU CSA

CFS 2015/42	Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
-------------	---

DOCUMENTS WEB

Liste des participants et observateurs

Allocution d'ouverture du Premier Ministre ivoirien

Déclaration de la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

Déclaration des organisations de la société civile à la vingt-neuvième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

Déclaration ministérielle d'Abidjan

Annexe C. Déclaration des organisations de la société civile

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués et Observateurs, Mesdames et Messieurs,

Nous, les 40 délégués des petits et moyens exploitants agricoles, des femmes et des jeunes des zones rurales, des pêcheurs, des travailleurs agricoles, des éleveurs, des peuples autochtones, des peuples sans terre, des consommateurs et des ONG, représentant des organisations de la société civile (OSC) nationales, régionales et internationales de 24 pays, nous sommes réunis à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 1^{er} et 2 avril 2016, dans le cadre de la vingt-neuvième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

Nous reconnaissons que la FAO s'est considérablement investie pour donner suite aux recommandations de la dernière consultation qui avait eu lieu à Tunis en 2014, principalement sous la forme d'une assistance en faveur de projets destinés aux jeunes et aux femmes ainsi que d'initiatives diverses menées par des OSC dans plusieurs pays. Toutefois, de nombreuses recommandations faites jusqu'à présent n'ont pas été prises en compte aux niveaux national et régional. Cette situation tient surtout à l'absence de systèmes spécifiques permettant d'assurer le suivi et l'évaluation de ces recommandations au moyen d'indicateurs clairs. Nous invitons instamment la FAO à mettre en place ce type d'instruments avec la participation des OSC afin de veiller à ce que toutes les recommandations soient assorties de plans d'action et de systèmes de suivi et d'évaluation.

Nous sommes reconnaissants à la FAO des efforts qu'elle déploie pour offrir à la société civile une tribune où débattre collectivement de nos relations, de nos difficultés et de nos exigences à l'égard de l'Organisation et de ses États Membres, tout en nous donnant la possibilité de vous faire entendre nos témoignages.

Nous nous félicitons de ce que la FAO ait tenu des symposiums régionaux sur l'agroécologie, qui ont permis de montrer le rôle que celle-ci est en mesure de jouer dans la réalisation d'objectifs aussi divers que la réduction de la pauvreté rurale, l'élimination de la faim et de la malnutrition, une agriculture et un développement durables, une meilleure résilience face au climat, la diminution de la dépendance à l'égard des produits agrochimiques et une participation croissante des communautés locales et des peuples autochtones, en particulier dans les domaines de la conservation de l'eau au niveau communautaire et du savoir des femmes en matière de récupération et d'échange de semences. Nous apprécions également que la FAO se soit engagée à correspondre et à dialoguer plus activement avec plusieurs OSC et mouvements sociaux aux niveaux africain et mondial.

Nous tenons à souligner qu'à nos yeux, il existe une distinction entre parties prenantes et détenteurs de droits. En participant à cet échange, nous partons du principe que les parties prenantes sont celles qui ont simplement un intérêt pour l'agriculture, sous une forme ou une autre. En revanche, les détenteurs de droits que nous sommes dépendent pour vivre du respect du droit à produire des aliments, lequel est protégé en tant que droit de l'homme.

Nous nous félicitons de l'adoption officielle des objectifs de développement durable (ODD) pour la période 2016-2030. En tant que représentantes de communautés disséminées sur tout le continent africain et que participantes actives à la présente consultation, nous sommes engagées à poursuivre notre partenariat avec la FAO aux niveaux national, régional et international afin de réaliser les objectifs fixés en matière de lutte contre le changement climatique, de lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes et de lutte contre la faim.

Nous regrettons toutefois ce qui suit:

- Nos gouvernements ont lancé des signaux contradictoires, parrainant volontairement des espaces favorables à la promotion d'un modèle agro-industriel destructeur, dont il est démontré qu'il joue un rôle considérable dans le changement climatique, l'accaparement des terres et la destruction d'autres ressources, ainsi que la suppression des moyens d'existence de ceux que nous représentons.

- Les OSC sont exclues des processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et des projets publics, notamment les partenariats public-privé (PPP). Nous constatons que dans la conception et la logique opérationnelle de ces partenariats, les OSC et les organisations de base sont comptés pour quantité négligeable. L'inclusion des OSC et des organisations de producteurs en tant que partenaires privés est pénalisante pour nous, le rapport de force étant faussé par la toute-puissance du secteur privé, qui lui permet d'influencer et de diriger les négociations à sa guise.
- Bien que nos gouvernements soient animés des meilleures intentions à l'égard de la réalisation des ODD, ils ne sont liés par aucun engagement contraignant. Pour rendre des comptes sur la réalisation des ODD, il faut mettre en place des mécanismes publics permettant de faire un bilan des progrès réalisés, voire de l'absence de progrès. Nous dénonçons aussi les choix de nos gouvernements qui vont à l'encontre des objectifs qu'ils professent. Leur grandes orientations économiques et agricoles permettent (et parfois favorisent) l'accaparement des ressources naturelles, la destruction de l'environnement et l'arrivée massive sur les marchés nationaux de biens d'importation à prix cassés. Cette stratégie sape les efforts qu'ils consentent, et que nous consentons, pour réaliser les ODD.
- L'agroécologie, parce qu'elle est fondée sur des savoirs autochtones liés à la tradition locale est encore considérée comme une pratique «arriérée», «ancrée dans le passé». Par ailleurs, il reste beaucoup à faire en matière de politiques publiques et de soutien financier au profit de l'agroécologie, tandis que la communication d'informations sur l'agroécologie, en Afrique, est encore très insuffisante. Cette situation est aggravée par l'absence de processus efficaces de consultation et de participation de nos communautés dans l'élaboration des politiques consacrées à l'agriculture et au développement rural. À cela s'ajoute un accès limité des petits producteurs aux marchés. Nous dénonçons le détournement et l'utilisation abusive du concept d'agroécologie de la part des entreprises multinationales. Nous entendons par agroécologie les activités décrites dans la Déclaration de Nyeleni (Mali), en 2015.
- Nos gouvernements ne prennent pas les mesures urgentes, durables et volontaristes qui permettraient d'enrayer le changement climatique et d'atténuer ses effets. Au contraire, ils se montrent léthargiques et vont souvent à l'encontre du but recherché en souscrivant et en recourant à des solutions trompeuses. C'est le cas, mais pas seulement, des marchés du carbone, de l'agriculture intelligente face au climat, de la croissance bleue et de cycles de négociations aussi interminables qu'inutiles sur les questions climatiques. Les conditions d'existence et de travail déjà si pénibles de nos mandants sont mises à rude épreuve par les changements climatiques d'origine anthropique et encore aggravées par les prises de position actuelles des gouvernements et des institutions.

C'est pourquoi, à l'issue de deux journées de débat dans le cadre de la consultation des organisations et mouvements de la société civile, **nous exhortons nos gouvernements à prendre les mesures ci-après:**

- 1) La mise en place d'une réglementation destinée à l'encadrement des PPP, en prévoyant aussi des espaces de concertation où chacun ait sa place et transparents entre les OSC, les gouvernements et le secteur privé aux fins de l'élaboration et du suivi des PPP. Le partage actif et transparent des informations concernant ces partenariats est essentiel.
- 2) La mise en œuvre immédiate des recommandations de la Consultation à parties prenantes multiples sur l'agroécologie pour l'Afrique
- 3) La protection des consommateurs en faisant en sorte que les aliments soient sûrs, nourrissants, diversifiés et produits dans des conditions de durabilité, et qu'ils soient exempts de pesticides, d'antibiotiques et d'OGM.

4) Une attention prioritaire aux techniques et aux pratiques novatrices en matière de ressources renouvelables (tels que l'agroécologie, le biogaz, l'énergie solaire et éolienne, etc.) et la promotion de leur utilisation. Ces mesures devraient être complétées par la mise en place de systèmes et de technologies de l'information novateurs. Il est crucial que les communautés locales jouent un rôle central dans la conception, l'exécution et l'évaluation de ces solutions.

Par ailleurs, **nous exhortons la FAO à prendre les mesures ci-après:**

5) La rédaction périodique de rapports et de statistiques sur la participation des OSC à la négociation et à l'application de PPP doit être soutenue. La FAO doit aider les producteurs à faire le point des expériences réussies en matière de résilience face au climat et à renforcer leurs effets.

6) L'Organisation doit mettre à profit sa position stratégique pour encourager l'ouverture d'espaces au sein desquels les OSC puissent participer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de ses processus et doit continuer à faire participer les OSC aux différentes initiatives de la FAO.

Enfin, nous demandons à la FAO et à nos gouvernements qu'ils:

7) continuent de veiller à une participation significative des mouvements sociaux et des OSC à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des politiques, des accords ayant force de loi, des programmes stratégiques et des directives élaborées par la FAO, surtout aux niveaux national et régional;

8) S'attaquent résolument au problème des violations des droits de l'homme dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et fournissent de sérieux efforts pour faire respecter l'obligation des entreprises de rendre des comptes, y compris par l'application de sanctions en cas d'infraction. Les instruments de référence sont, entre autres: La Déclaration universelle des droits de l'homme, la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR), le projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, les Directives volontaires sur la pêche artisanale, le projet de Traité juridiquement contraignant sur les entreprises transnationales et les droits de l'homme.

Eu égard à l'importance de l'agriculture familiale pour la sécurité alimentaire des pays, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté, nous demandons à nos gouvernements et à la FAO de reconnaître publiquement son utilité à l'échelle mondiale, en soutenant l'appel en faveur de la proclamation d'une décennie internationale de l'agriculture familiale par l'ONU.

Mesdames et Messieurs, les zones rurales n'attirent pas les jeunes. Ils les fuient, à la recherche d'un travail et d'une vie meilleure. Ils aspirent à un retour mais ne peuvent franchir ce pas sans la perspective de moyens d'existence. Pour que les jeunes reviennent à l'agriculture, il faut miser sur le développement rural intégré et leur donner des possibilités, comme l'accès à la terre, la maîtrise des chaînes de valeur, l'accès aux marchés et aux innovations. Nous devons conjuguer nos efforts et lutter contre la mainmise des entreprises sur des systèmes alimentaires qui devraient être gérés démocratiquement.

Nous vous remercions de nous avoir écoutés et de nous avoir permis d'exprimer les préoccupations de la société civile. Nous espérons que nos gouvernements et que la FAO tiendront compte de notre appel et de nos recommandations dans leurs priorités de programmation et de mise en œuvre au niveau régional.

Notre avenir en dépend.

Fait à Abidjan, le 2 avril 2016

La consultation des Organisations de la société civile africaine dans le cadre de la vingt-neuvième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

Annexe D. Déclaration ministérielle sur la sécurité alimentaire et les secteurs d'activité agricoles face au changement climatique

Nous, Ministres et chefs de délégation réunis à Abidjan à l'occasion de la vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, reconnaissons que le changement climatique constitue une menace pour nos droits humains les plus fondamentaux. Il compromet notre capacité d'éliminer l'extrême pauvreté et de nourrir les quelque 800 millions de personnes qui vivent en situation d'insécurité alimentaire dans le monde. En Afrique, plus de 70 pour cent des habitants les plus pauvres vivent en milieu rural et la plupart d'entre eux tirent leurs revenus des divers secteurs d'activité agricoles (cultures agraires, élevage, forêts, pêche et aquaculture) et de l'exploitation d'autres ressources naturelles. Ces populations sont donc particulièrement vulnérables aux effets de l'évolution du climat. Selon certaines estimations, si nous ne prenons pas de mesures immédiates, le nombre de personnes souffrant de malnutrition pourrait augmenter de 600 millions d'ici à 2080 à cause du changement climatique. Selon d'autres estimations, les effets du changement climatique sur les approvisionnements alimentaires pourraient entraîner 500 000 décès supplémentaires d'ici à 2050.

Deux accords internationaux essentiels conclus en 2015 mettent en avant le lien fondamental qui existe entre la sécurité alimentaire et le changement climatique.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 définit des objectifs de développement durable (ODD) visant notamment à : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes; éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable; et prendre d'urgence des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses effets.

L'Accord de Paris sur le climat reconnaît «la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques». Il met l'accent sur l'adaptation au changement climatique, en particulier pour les pays et les populations les plus vulnérables de la planète. Dans le cadre de cet accord, les pays développés ont réaffirmé leur engagement de dégager 100 milliards d'USD par an d'ici à 2020 au titre de l'action climatique au profit des pays en développement.

Nos priorités stratégiques en matière de changement climatique sont développées dans les contributions prévues déterminées au niveau national que nous avons présentées préalablement à la session de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) à Paris. L'agriculture, les forêts et l'utilisation des terres y figurent en bonne place, preuve de l'importance primordiale que revêtent ces secteurs pour nos économies et nos sociétés. Compte tenu de l'aide financière et technique requise, nous nous engageons à travailler aux côtés de la communauté internationale afin de mettre en œuvre les composantes relatives à l'agriculture, aux forêts et à l'utilisation des terres qui sont inscrites dans nos contributions prévues déterminées au niveau national.

Nous partageons une vision selon laquelle les investissements en faveur d'un développement agricole productif et résilient sont essentiels afin que nos pays – et en particulier nos populations les plus pauvres et les plus exposées à l'insécurité alimentaire – puissent continuer à prospérer en dépit du changement climatique.

Nous reconnaissons que des investissements bien ciblés en faveur de l'agriculture peuvent à la fois contribuer à une meilleure gestion des ressources naturelles et permettre de faire face au changement climatique et d'en atténuer les effets en allégeant les pressions qui favorisent le déboisement et en améliorant la santé des sols et l'accès à l'eau. Les investissements dans le secteur agricole peuvent souvent produire des bénéfices importants au plan environnemental avec des frais supplémentaires minimes, voire nuls.

Nous encourageons les pays développés, les intervenants du secteur privé, la société civile et les organisations internationales à collaborer avec nous. Il sera particulièrement important de s'employer à : renforcer les capacités de nos pays afin d'améliorer la gouvernance des institutions nationales pour permettre un accès direct au financement de l'action climatique, au niveau international, et de mettre en place des politiques, des programmes et des projets de nature transformationnelle qui soient propres à

renforcer la capacité d'adaptation aux effets du changement climatique et à favoriser une croissance à faible émission de carbone, conformément aux décisions prises lors de la vingt et unième Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21);

renforcer ensemble nos engagements, en 2018, afin que nous ayons tous des objectifs ambitieux pour 2025 – puis tous les cinq ans –, pour que les pays d'Afrique soient en mesure de faire face aux effets du changement climatique et de concrétiser leur potentiel en matière d'atténuation, tel qu'il ressort de leurs contributions prévues déterminées au niveau national;

renforcer l'aide financière et technique en faveur de l'adaptation au changement climatique, en mettant particulièrement l'accent sur les divers secteurs d'activité agricoles et sur les petits producteurs agricoles; et

assurer une meilleure coordination de l'aide technique et financière fournie, notamment en l'harmonisant avec les activités menées au titre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, entre autres.

Abidjan, le 8 avril 2016